VILLE DE Graulhet
République Française
Liberté Egalité Fraternité

DÉLIBÉRATION du conseil municipal du jeudi 17 juillet 2025

Délibération n°10
DEL 2025/057

OBJET :

Rénovation énergétique du gymnase de la Capelette
Ajustement du Plan de financement

Date de convocation : **10 juillet 2025**	Nombre de conseillers en exercice : **33**

Le 17 juillet 2025 à 18 heures 30, le conseil municipal de GRAULHET, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à l'hôtel-de-ville sous la présidence de M. Blaise AZNAR, Maire.

Conformément à la loi n° 96-142 du 21 février 1996 et selon les dispositions de l'article L.2121-18 du Code général des collectivités territoriales, la séance a été publique.

Présents : 27
M. AZNAR Blaise - Mme LAVIT Michelle - M. MEHDI Saïd - Mme LEPINAY Marie-Christine - M. MIRALES Marc - Mme BOUTIN Mireille - M. HERRET Nicolas - Mme SENAT-SOLOFRIZZO Marie-Paule M. SERIN Christian - M. ORTEGA Fernand - Mme BELOU Florence - M. BATAOUI Kamel - M. BLESS Mathieu - Mme OISEAU Christelle - M. SCUGLIA Domenico - Mme CHAFFARD Anaïs - M. HABERMEYER Olivier Bernard - M. DURAND Éric - Mme PHALIPPOU Martine - M. TERRASSIÉ Vincent - Mme MALAURE Françoise - M. POSER Nicolas - Mme DOS SANTOS FERRAO Emilia - Mme BUNEL Sylvie - M. BACOU Julien - Mme PINEL Vanessa - M. ANDRIEU René.

Absents avec pouvoir : 5
M. GRAU Jean-Michel (pouvoir MEHDI Saïd)
Mme DA COSTA Céu (pouvoir BOUTIN Mireille)
Mme BORDES Mélanie (pouvoir BATAOUI Kamel)
Mme LAFAGE Chantal (pouvoir LAVIT Michelle)
M. MAJDOUBI Saïd (pouvoir AZNAR Blaise)

Absents sans pouvoir : 1
M. CALMETTES Patrick.

Secrétaire de séance : M. MIRALES Marc.

Résultat du vote : ADOPTÉ A LA MAJORITÉ

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 10

La ville de Graulhet a pour objectif de mettre en place un grand Programme Pluriannuel d'Investissement dédié à la rénovation énergétique des bâtiments communaux. Différentes actions sont envisagées, visant à réaliser des économies d'énergie.

Parmi les projets prioritaires figure le gymnase de la Capelette, bâtiment des années 70, énergivore et aux installations techniques obsolètes, utilisé par de nombreuses associations et par les classes du collège Louis Pasteur.

L'évolution d'éléments du programme ainsi que des modifications liées aux modalités de cofinancement sont à prendre en compte amenant des ajustements au plan de financement.

Le coût prévisionnel de l'opération pour un montant de 730 000€ HT restant inchangé, il convient d'opérer une actualisation des participations financières à hauteur de 468 722,09€ - soit 64% du coût d'opération -, dont le tableau figurant ci-après fait état.

Entendu cet exposé, et après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

DÉCIDE

- D'APPROUVER le plan de financement prévisionnel actualisé du projet de rénovation énergétique du gymnase de la Capelette, tel qu'il résulte du tableau ci-dessus,

- DE SOLLICITER les subventions du plan de financement précité au taux le plus élevé possible.

- D'AUTORISER M le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à l'exécution de cette délibération.

- DE DONNER pouvoir au Maire pour l'exécution de la présente délibération et engager la commune.

Pour extrait conforme,

LE MAIRE : **Blaise AZNAR**

Le secrétaire de séance : **Marc MIRALES**

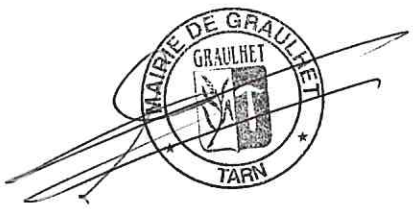

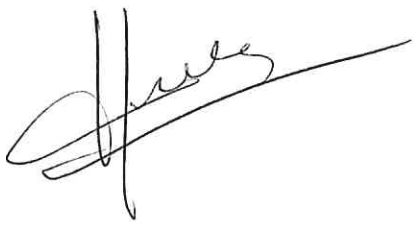

Déposée en Préfecture le : 24 JUIL. 2025

Publiée le : 24 JUIL. 2025

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse - sis 68, rue Raymond IV BP 7007 - 31068 Toulouse Cédex 07 - dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication.
Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : http://www.telerecours.fr »

ESTIMATIF PREVISIONNEL ET PLAN DE FINANCEMENT
RENOVATION ENERGETIQUE GYMNASE LA CAPELETTE

Dépenses subventionnables					Recettes				
Désignation	HT prévisionnel 23/05/2024	Assiette éligible Fonds Vert	HT previsionnel actualisé 17/12/2024	HT previsionnel actualisé 17/07/2025	Financeurs	Montant sollicité initial 23/05/2024	Montant actualisé 17/12/2024	Montant actualisé 17/07/2025	Taux
Etudes	57 219,60	52 267,60	57 219,60	57 219,60	Etat : Fonds Vert	292 000,00	250 243,20	250 243,00	
Travaux	672 780,40	573 340,40	672 780,40	672 780,40	Département : Atouts Tarn	146 000,00	146 000,00	146 000,00	
					ADEME	6 000,00	6 000,00	3 045,00	
					Fonds de concours : GGA	140 000,00	154 900,00	69 434,09	
					Total Subventions	584 000,00	557 143,20	468 722,09	64%
					Autofinancement	146 000,00	172 856,80	261 277,91	36%
Total Général	730 000,00	625 608,00	730 000,00	730 000,00	Total Général	730 000,00	730 000,00	730 000,00	